

## **STOP aux inaptitudes au travail : la Ville de Paris lance un Plan de prévention sans précédent à destination de ses agents**

**Dans les domaines de la propreté, de la gestion des espaces verts ou encore de la petite enfance, les agents des collectivités locales sont exposés à un risque d'usure prématurée liée à des gestes répétitifs. Pas moins de 500 des 55 000 agents de la collectivité parisienne ont ainsi été déclarés inaptes à leurs fonctions et 7 000 sont porteurs de restrictions médicales diverses. Consciente de cet enjeu majeur, la Ville de Paris a décidé d'inscrire la réduction de la pénibilité des métiers comme sa priorité en matière de santé et de sécurité au travail jusqu'à la fin de la mandature.**

A l'occasion du Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail Central (CHSCT) qui s'est tenu mardi dernier, la Ville de Paris a présenté un plan d'actions d'une ampleur inégalée dans ses objectifs, son périmètre d'intervention multifactorielle et ses financements. Élaboré en concertation avec les services RH et métiers experts de la Ville et les organisations syndicales, ce plan, enrichi des expériences remontées du terrain, a vocation à orienter et à cadrer les différentes actions à mener dans les directions de la Ville pour améliorer rapidement les conditions de travail des agents les plus exposés.

Doté de 15 millions d'euros sur la période 2018-2020, ce Plan poursuit des objectifs ambitieux à horizon 2020 – comme par exemple la réduction de 30% des nouvelles restrictions médicales liées à des TMS, ou encore la réduction de 30% des accidents du travail liés à des postures ou à des manutentions.

**Quatre principaux axes de prévention ont été définis :**

### **1. Adapter les équipements de travail :**

Ce premier axe de prévention s'attaque au cœur des faits générateurs physiologiques des inaptitudes : port de charges, postures de travail contraignantes, gestes répétitifs, vibrations, etc, ainsi qu'à l'amélioration des équipements de protection individuelle. Un travail de recensement fin a permis de dresser un panel des équipements manquants et de ceux, mieux adaptés et pour certains très innovants dont la Ville doit se doter très rapidement.

En complément, les agents de la Ville de Paris sont appelés à contribuer, à travers un appel à idée, en proposant des outils pouvant les aider à lutter contre les TMS dans leur quotidien de travail.

### **2. Mieux concevoir les espaces et les processus de travail**

Parce que la prévention doit être un préalable, la Ville souhaite re-questionner sa conception de ses espaces et de ses processus de travail et mener en amont des schémas immobiliers des interventions ergonomiques pour l'accompagnement des projets de transformations des situations de travail.

### **3. Promouvoir la prévention sur le terrain**

L'autre objectif de la Ville consistera à inscrire l'agent comme le premier acteur de sa santé. Cette politique passera notamment par le développement d'un réseau de relais de prévention, au plus proche de la réalité du terrain, et en augmentant l'offre de formation en santé et sécurité au travail des acteurs de prévention.

### **4. Adapter les rythmes de travail pour éviter l'usure**

Si la Ville va accompagner ses agents dans leur travail, elle va également adapter le travail à ses agents. La Ville souhaite ainsi expérimenter des rythmes de travail mieux adaptés tout en conservant la qualité de son service public aux parisiens. Pour cela elle travaillera avec ses ergonomes de manière à préciser de nouvelles organisations cibles

« L'allongement des carrières et les conditions d'exercice de certains métiers font de la pénibilité au travail un thème central, en particulier dans une collectivité comme Paris qui emploie plus de 52 000 agents » déclare Emmanuel Grégoire, adjoint à la Maire chargé de toutes les questions relatives aux ressources humaines, aux services publics, à la modernisation de l'administration. « Il est aujourd'hui indispensable de prévenir le plus en amont possible, les situations de pénibilité » ajoute-t-il.

Parallèlement, un second Plan d'actions a également été approuvé dans le cadre de la même séance CHSCT central. Ce Plan vise à faciliter la reconversion des agents qui ont été déclarés inaptes à leurs fonctions ou porteurs de restrictions médicales, avec un objectif de reclassement de 500 agents à horizon 2020.

Emmanuel Grégoire adjoint à la Maire de Paris en charge des Ressources Humaines, des services publics et de la modernisation de l'administration **présentera ce Plan en détail le 22 juin prochain**, à 10h45 à l'Hôtel de Ville.

**Contact presse** : Ismail Mansouri / 01 42 76 49 61 / [presse@paris.fr](mailto:presse@paris.fr)